



Non fumeuse et cardiaque

Rubrique : questions-réponses - Date : mercredi 31 janvier 2007

Bonjour Je vous envoie ce mail car je suis non fumeuse et de plus j'ai une hypercholesterolemie avec atteinte precoce cardiaque. Je n'arrête pas de dire que je ne peux pas supporter la cigarette auprès de ma direction car je suis malade et ils ont seulement mis sur les portes que la fumée indispose les non-fumeurs et ils ne disent rien quand ils passent et qu'ils constatent que des personnes continuent de fumer dans les locaux. Que puis-je faire de plus ? Cela devient urgent contre ma santé et ma vie !!!!! Merci de me répondre rapidement Christelle

Réponse :

Si vous estimez que votre santé est mise en danger par le tabagisme passif dans votre lieu de travail, vous pouvez indifféremment

- Exercer votre **droit de retrait**
- Téléphoner ou contacter l'inspection du travail
- Déposer une plainte devant le [procureur de la République](#)
- Faire appel à notre service de **mise en demeure**
- Recueillir un certain nombre de témoignages légaux puis déposer plainte au Conseil de Prud'hommes ou assigner votre employeur à comparaître devant un tribunal civil